Publié le 5 janvier 2018

« Puisse cette initiative donner à d'autres l'envie de suivre la même voie ! »

La CTS, Compagnie des transports strasbourgeois, organise la mobilité de l'agglomération depuis sa première ligne de tram – hippomobile – en 1878. Convaincue par les exigences d'une ville plus respectueuse des équilibres environnementaux, la voici aujourd'hui quittant ses rails habituels pour s'élancer sur le terrain des énergies renouvelables ! Toutes les explications, par la voix de Jean-Michel Augé, directeur du développement durable et des affaires juridiques de la société.

Depuis 140 ans, la CTS organise le transport urbain strasbourgeois. Or, la voici aujourd'hui déployant des panneaux photovoltaïques. Est-ce là un changement d'aiguillage ?

La dynamique ne relève pas d'un changement de direction, mais plutôt d'un changement de braquet ; elle exprime la volonté de la société de toujours rouler dans le sens de l'histoire et celui d'un territoire notoirement engagé en faveur du développement durable. D'ailleurs dès 2006, la CTS avait posé de tels panneaux mais l'action était alors de l'ordre du symbole (500 m^2). Nous passons aujourd'hui à la vitesse supérieure avec plus

de 15 000 m^2 de panneaux installés en 2018 et 2019, soit une production de 3 MWc équivalant à la consommation annuelle de 1300 personnes.

> **La dynamique exprime la volonté de la société de toujours rouler dans le sens de l'histoire**

Depuis sa création en 1877, la CTS s'impose comme une routière de l'innovation. Se veut-elle, là encore, locomotive ?

La CTS s'est toujours efforcée de se placer dans le champ de l'innovation et de l'exemplarité. Elle sera notamment, en 1918, la **première Sem en France**, sur le modèle allemand des *Stadtwerke*, lequel modèle ne sera repris qu'en 1926 par les décrets-lois Poincaré. La dynamique d'aujourd'hui, accompagnée en AMO par la Sem **Territoires Charente** et menée avec un tiers investisseur capable d'optimiser ce potentiel que constituent nos surfaces disponibles (toitures de remisages bus, parkings…), s'inscrit parfaitement dans cet esprit pionnier.

Quel retour la CTS attend-elle de sa démarche ?

Il s'agit d'un partenariat triplement gagnant. La CTS participe à la transition énergétique du territoire sans affecter ses ressources propres, ni recourir à l'emprunt. La collectivité bénéficie de cette action vertueuse sans avoir à solliciter l'argent public. Enfin, **Quadran**, que nous avons sélectionné après consultation puis accompagné de notre propre ingénierie, assure son retour sur investissement (3 millions d'euros) grâce aux tarifs de revente fixés pour 20 ans par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) qui a avalisé le projet. Puisse cette initiative donner à d'autres l'envie de suivre la même voie !